

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 9 Décembre 2024****OBJET DE LA DELIBERATION****ANNULATION TAXE MORLEVAT Maurice**

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 14 membres et 3 membres représentés par pouvoir accordé, soit 17 membres votants à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	10-	M. OGIER Yvan
2-	Mme BROSSE Chantal	11-	M. REBOUX Georges
3-	Mme BRUEL Nicole	12-	M. REVEILLE Yves
4-	M. CHARRETIER Nicolas	13-	M. SANIAL Jean
5-	M. CHAZAL Jacques	14-	M. VERNET Gérard
6-	M. COUCHAUD Patrice	15-	
7-	M. DALBEGUE Gérard	16-	
8-	M. FRECON Laurent	17-	
9-	M. FRECON Sébastien	18-	

Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne

Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. PALIARD Rambert donne pouvoir à M. SANIAL Jean

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Monsieur le Président explique aux membres du Comité que les factures émises sur le secteur gravitaire à Saint Romain Le Puy, au nom de M. MORLEVAT Maurice en 2022 et 2023 demeurent impayées, M. MORLEVAT Maurice est décédé et la propriété a été vendue.

Monsieur le Président propose d'annuler les sommes suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20241209-C02-20241209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Exercice	Réf.	Débiteur	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC	Motif
2022	T 33-Avis 110	MORLEVAT Maurice	126.60 €	24.50 €	151.10 €	Personne décédée,
2023	T57 – Avis 100	MORLEVAT Maurice	133.20 €	26.02 €	159.22 €	Personne décédée
TOTAL			259.80 €	50.52 €	310.32 €	

Le Comité après en avoir discuté et délibéré,

* Décide d'annuler la somme de **259.80 € HT soit 310.32 € TTC** pour les motifs indiqués ci-dessus

* Délègue son Président pour signer toutes les pièces s'y rapportant

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 9 Décembre 2024

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

